

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 21 juin

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 21 juin 2017, à 11 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la protection des personnes vulnérables, des droits et du bien-être des enfants, le Chef de l'Etat saisit l'occasion de la célébration de la 29^{ème} édition de la Semaine nationale de l'Enfant, pour réaffirmer la priorité qu'il accorde à la mise en œuvre consensuelle du plan d'actions issu de la Stratégie nationale de Protection de l'Enfant, en particulier la santé maternelle et infantile, la scolarisation et l'éducation des enfants.

A ce titre, le Président de la République demande au Gouvernement de poursuivre la campagne nationale de communication ainsi que les actions concertées visant le retrait intégral des enfants de la rue, la lutte contre la maltraitance et le travail des enfants, de même que les agressions et autres violences à leur encontre. En outre, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à mieux encadrer les interventions des organisations, associations et bonnes volontés, dans le secteur de l'enfance, à évaluer le dispositif institutionnel de protection des enfants, et à finaliser le projet de Code de l'Enfant.

Appréciant les mesures volontaristes de promotion et de relance de la destination Sénégal qu'il a engagées, depuis 2014, et les résultats encourageants du secteur du tourisme, le Président de la République salue l'effectivité du Crédit hôtelier et touristique avec la mise à disposition des acteurs privés du secteur, des premiers financements.

Dans cette dynamique, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à veiller à l'allocation optimale des ressources de ce fonds d'impulsion, à intensifier l'exécution du plan spécial de relance du tourisme en Casamance, en assurant une politique dynamique et intégrée de réhabilitation, de remise aux normes des infrastructures de transport et des réceptifs hôteliers, avec une attention particulière à accorder à la formation professionnelle des personnels et à la création d'emplois décents au niveau local.

Le Président de la République demande enfin au Gouvernement et aux opérateurs privés du secteur, de mettre en synergie leurs actions, en vue de consolider la relance durable du tourisme, le développement du potentiel du marché intérieur, à travers la promotion auprès de nos compatriotes des sites et réceptifs touristiques du pays.

Abordant par ailleurs la consolidation de l'autorité de l'Etat, le Chef de l'Etat réitère ses vives félicitations, ses encouragements et tout son soutien à l'ensemble de nos forces de défense et de sécurité qui, avec loyauté, détermination et professionnalisme, œuvrent sans relâche pour la sécurisation des personnes et des biens, la protection des ressources nationales et le développement de notre Economie.

Ainsi, après avoir félicité particulièrement la marine nationale qui vient d'arraisonner huit navires pris en flagrant délit de pêche sans autorisation dans nos eaux territoriales, le Président de la République demande au Gouvernement de veiller au respect, à la préservation fondamentale de l'image et de la réputation de nos éléments de défense et de sécurité, ainsi qu'à la sauvegarde indispensable de nos édifices et espaces publics, symboles de la crédibilité intangible de l'autorité de l'Etat.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, le suivi de la coopération et des partenariats.

Le Premier Ministre a rendu compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte des préparatifs de la campagne agricole 2017-2018.

Le Ministre Délégué chargé de la Restructuration et de la Requalification des Banlieues a fait le point des opérations prè-hivernages.

Le Secrétaire d'Etat à la Communication a rendu compte du vote du projet de loi portant Code de la presse.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention révisée sur la Reconnaissance des Etudes et des Certificats, Diplômes, Grades et autres titres de l'Enseignement supérieur dans les Etats d'Afrique ;

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole relatif à la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge, signé à Londres, le 11 novembre 1988.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Mamadou NDIAYE, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal en République de Corée, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, en remplacement du Général de Corps d'Armée Abdoulaye FALL.
- Monsieur Lamine KANE, Conservateur des Parcs nationaux, est nommé Directeur des parcs nationaux, au ministère de l'Environnement et du Développement durable, en remplacement de Monsieur Souleye Ndiaye, appelé à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Colonel Aly SECK, Ingénieur des eaux et Forêts, est nommé Inspecteur technique au ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement